

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel de Santé Québec Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Mathieu Baron, directeur adjoint – Centre de services informatiques Direction des ressources informationnelles de la Montérégie (DRIM)
DATE :	Le 10 août 2026
OBJET :	Migration des lignes cellulaires vers Bell Mobilité

Dans le cadre du renouvellement des ententes gouvernementales en matière de téléphonie cellulaire, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a attribué le nouveau contrat de service de mobilité à Bell Mobilité, remplaçant ainsi l'entente antérieure conclue avec TELUS.

Ce changement s'applique à l'ensemble des organismes publics du Québec et vise à :

- Optimiser les conditions contractuelles à l'échelle gouvernementale
- Garantir la continuité et la fiabilité des services en mobilité
- Assurer l'harmonisation des services de télécommunication avec les autres ententes gouvernementales en vigueur

La migration se déroulera sans remplacement d'appareil et devra être complétée au plus tard le 20 octobre 2026.

Celle-ci concerne l'ensemble des appareils utilisant une connexion cellulaire, notamment :

- Les appareils cellulaires
- Les tablettes et les iPads
- Les ordinateurs portables

Modalités techniques :

- Pour les appareils compatibles eSIM, la migration sera effectuée à distance
- Pour les appareils utilisant une carte SIM physique, le remplacement de la carte sera requis

Santé Québec Montérégie-Centre

Mesures d'accompagnement :

- Des ressources seront présentes sur certains sites afin d'accompagner les utilisateurs au besoin
- Des outils d'accompagnement sont déjà mis à la disposition des utilisateurs sur le site Web de la DRIM
- Les situations particulières seront prises en charge par l'ouverture d'une requête Octopus auprès du soutien informatique, par exemple les utilisateurs dont le lieu de résidence est situé à l'extérieur d'un périmètre de déplacement jugé raisonnable (selon les modalités organisationnelles en vigueur)

Plan de communication :

- Une communication demandant la validation des lignes cellulaires sera envoyée aux secteurs concernés
- Une communication précisant la date et les actions requises sera envoyée aux secteurs concernés
- Une communication précisant la date et l'endroit où les utilisateurs devront se présenter pour récupérer les cartes physiques sera envoyée aux secteurs.

Pour obtenir plus d'information et consulter les réponses aux questions fréquentes, une page dédiée est accessible sur le site de la DRIM : <https://drim.ctir16.rtss.qc.ca/migration-cellulaire-bell/>



Présentation

- [Informations](#)



FAQ

- [Visitez la FAQ](#)

Nous vous remercions de votre collaboration.